

VILLE DE NOUMEA

PÔLE AMENAGEMENT

Direction de l'Urbanisme

Service du Domaine

MC/Interne : 6889

N° 2022/135

DLB 2022/964
P & N

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Rectification de la délibération n° 2021/1027 du 21 octobre 2021 autorisant la désaffectation et le déclassement d'une parcelle et l'échange sans soulte de terrains avec la SARL MINI MARCHE

P.J. : 1 projet de délibération

Par délibération n° 2021/1027 du 21 octobre 2021, le conseil municipal a, entre autres, autorisé un échange foncier sans soulte entre la ville de Nouméa et les représentants de la SARL MINI MARCHE portant sur les terrains suivants :

- une parcelle A de 2 ares 30 centiares environ provenant du lot privé n° 2 (NIC : 650536-4536) – section Portes de Fer, commune de Nouméa ;

contre :

- une parcelle B de 2 ares 30 centiares environ provenant du lot n° 65 (NIC 447215-7734) – section Portes de Fer, commune de Nouméa.

Or, il s'avère que la parcelle A est gérée par la SARL MINI MARCHE mais appartient à la SCI HEAVEN regroupant les mêmes associés.

Pour permettre les détachements et rattachements des parcelles en question lors de la procédure d'urbanisme et, *in fine*, la signature de l'acte authentique portant l'échange sans soulte, il est nécessaire de corriger cette erreur matérielle sur le nom de la société propriétaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter une délibération rectificative afin de remplacer le nom de la SARL MINI MARCHE par celui de la SCI HEAVEN.

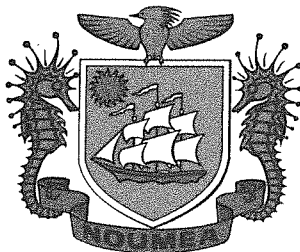
Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

DIB 2022/364
P2N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Charlotte THAIWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	M.	Alexandre MACHFUL
		Mme	Pascale SERVENT	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 50	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)		Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
		M.	Christophe DELESSERT		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 964
portant rectification de la délibération n° 2021/1027 du 21 octobre 2021
autorisant la désaffectation et le déclassement d'une parcelle et l'échange
sans soulte de terrains avec la SARL MINI MARCHE

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 21 SEP. 2022

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2021/1027 du 21 octobre 2021 autorisant la désaffectation et le déclassement d'une parcelle et l'échange sans soulte de terrains avec la SARL MINI MARCHE,

VU l'acte de propriété de la SCI HEAVEN transcrit le 22 janvier 1987,

VU les statuts de la SCI HEAVEN du 20 novembre 1986,

2021,

VU le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SCI HEAVEN du 30 août

VU la note explicative de synthèse n° 2022/135 du 2 septembre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable entendue en séance du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Aux articles 2, 3, 4, 6 et dans l'intitulé de la délibération du conseil municipal n° 2021/1027 du 21 octobre 2021, les mots : «SARL MINI MARCHE» sont remplacés par les mots : «SCI HEAVEN».

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

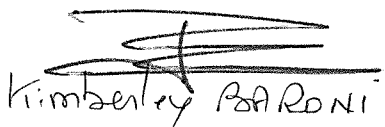
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie électronique et notifiée à la SCI HEAVEN.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

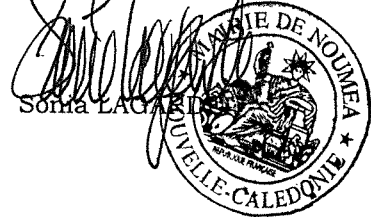
POUR EXTRAIT CONFORME

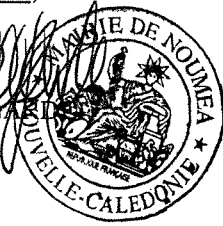
NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,


Kimberly BARONI

Le maire,


Sonia LAURENT



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
DU (SD)	- 1
SIG	- 1
SCI HEAVEN	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RECTIF DELIB 2021-1027 DU 21 OCTOBRE 2021 AUTORISANT DESAFFECTATION DECLASSEMENT PARCELLE
ET ECHANGE DE TERRAINS

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-964 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-964-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public